

## CONSEILS ELEMENTAIRES DE PREVENTION



Fermez et verrouillez systématiquement les accès dès que vous quittez votre domicile, même pour quelques minutes.



Ne laissez pas vos clés cachées près de la porte d'entrée, sous le paillasson ou le pot de fleurs.



Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs.



Recopiez ou photographiez les signes ou inscriptions anormales devant votre domicile, effacez-les et parlez-en aux gendarmes ou aux policiers du lieu de votre domicile.



Photographiez vos meubles, bibelots, et objets de valeurs. Conservez les factures et notez les caractéristiques et numéros de vos appareils multimédia. (Cela sera utile aux enquêteurs pour identifier vos biens en cas de vol).



Marquez vos meubles et objets à un endroit connu de vous seul. Cela permettra de prouver votre propriété en cas de découverte après un vol.

## MIEUX PROTÉGER VOTRE HABITATION

*Tout projet immobilier doit comporter en amont une étude de sûreté faisant appel aux conseils d'un professionnel agréé.*



Équipez vos portes extérieures de serrures répondant aux normes AFNOR\*, certifiées A2P ou APSAD\*\* par le CNPP\*\*\*.



BON



MAUVAIS



Protégez vos fenêtres et autres ouvertures à l'aide de volets, grilles ou barreaux. S'agissant des volets roulants, privilégiez l'installation de sabots fixés au sol. A l'utilisation, vérifiez que la sécurité électrique des volets motorisés s'enclenche effectivement en fin de mouvement.



Envisagez l'installation d'un système d'alarme sonore et/ou visuelle avec renvoi éventuel vers une société de télésurveillance agréée.



Changez de serrures en cas de perte/détérioration d'une clé. Ne jamais inscrire votre nom et adresse sur le trousseau.



Faites installer, le cas échéant, un coffre-fort pour y stocker vos valeurs et bijoux.



Investissez dans l'installation d'un programmateur permettant d'éclairer aléatoirement les pièces laissant penser à une présence et de spots lumineux sur les façades extérieures, activés dès qu'une présence est décelée.



*Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter :*

Le site internet de la préfecture :

<http://www.aude.pref.gouv.fr>

\* **AFNOR** : <http://www.afnor.org>

(Agence Française de NORmalisation)

\*\* **APSAD** : Association Plénière des Sociétés d'assurances Dommage (règles APSAD)


\*\*\* **CNPP** : <http://www.cnpp.com>

(Centre National de Prévention et de Protection)

tél : 02 32 53 64 34


## Je constate des faits anormaux, que dois-je faire ?


**17** Informez immédiatement de tout fait ou agissement étrange à la gendarmerie ou à la police en adoptant une attitude citoyenne.

 Notez et conservez les immatriculations des véhicules dont les occupants ont un comportement douteux.


## Je suis cambriolé, que dois-je faire ?

**17** Alertez immédiatement la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police, de jour comme de nuit.


 Ne modifiez pas la scène d'infraction avant l'arrivée des gendarmes ou de la police.


 Les techniciens en identification criminelle procéderont ainsi à la recherche des traces et indices permettant d'identifier vos cambrioleurs.

## Je m'absente durablement, que dois-je faire ?

 Avertissez vos voisins ou le gardien de votre résidence de votre départ et de votre retour prévisible.

### Votre domicile doit paraître habité

 Demandez à une personne de confiance d'ouvrir régulièrement vos volets et de vider la boîte aux lettres fréquemment.

 Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique mentionnant la durée de votre absence. Transférez le cas échéant vos appels sur le lieu de votre déplacement.

**Signalez votre absence**  
en vous rapprochant de  
la brigade de gendarmerie  
ou  
du commissariat de police  
de votre domicile

**17**



# CAMBRIOLAGES

## COMMENT PROTEGER SON DOMICILE

